

Image not found or type unknown



Caution d'un prêt étudiant

Par **44pat**, le **05/11/2009** à **23:16**

Bonjour,
mon fils demande un prêt étudiant auprès d'une banque, celle-ci me demande en tant que caution de prendre une assurance décès. Est-ce normal et obligatoire?

Par **Patricia**, le **07/11/2009** à **12:58**

Bonjour,

La caution d'un parent ou d'un proche est obligatoire pour l'obtention d'un prêt étudiant.

Ce qui n'est pas obligatoire (pour un crédit à court terme), est l'assurance décès/invalidité permanente et incapacité de travail.

Cependant, les banques peuvent l'exiger selon l'âge de la caution.